



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

**[Mardi 8 septembre 2020]**

Date de la convocation

2 septembre 2020

Date d'affichage

9 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

**Absents et représentés** : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

**Absents :****N° 125/ 2020**

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

**OBJET DE DELIBERATION : Acquisition de parcelles pour l'élargissement du chemin des Sittelles**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de régulariser l'élargissement du chemin des Sittelles en vue de son aménagement et entretien par la Commune.

Ainsi, la Commune a décidé de se porter acquéreur d'une partie de la propriété appartenant à Madame THOMAS Alison et Monsieur Matthieu ORDINA (ou tout autre propriétaire s'y substituant), domiciliés 37 chemin des Sittelles à Gaillac (plan cadastral annexé) :

parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	adresse
LE 64	10	Chemin des Sittelles
LE 65	56	Chemin des Sittelles

Cette acquisition sera faite moyennant le prix de 264,00 € (deux cent soixante-quatre-euros), selon le détail suivant :

66 m<sup>2</sup> (correspondant à la parcelle cédée à la Commune) x 4,00 € (base d'un prix de 4,00 € du m<sup>2</sup> correspondant au prix moyen estimé des cessions de terres à vocation de voirie).

Il est précisé que l'avis du service des Domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition d'un montant inférieur à 180 000,00 €.

Les frais de notaire et éventuellement de géomètre seront à la charge de la Commune.

**1 ANNEXE**

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section LE n°64 et n°65, d'une superficie totale de 66 m<sup>2</sup> pour un montant de 264,00 € (deux cent soixante-quatre-euros),

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à Maître Louis-Joseph BLINEAU, notaire à Gaillac,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND



Fait à Gaillac le 9 septembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200908-125-2020-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2020  
Date de réception préfecture : 09/09/2020